

Séance du 20 octobre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mmes Durruty, Bisauta, MM. Soroste, Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints ; MM. Esmieu, Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à Mme Brau-Boirie ; Mme Lauqué à M. Lacassagne ; Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Langlois à M. Esmieu ; M. Lalanne à M. Escapil-Inchauspé ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa ; M. Artiaga à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Neys présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE** – Travaux de réparation du pont d'Esbouc – Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Le pont d'Esbouc permet au chemin de Saint-Bernard à Bayonne et à la RD 309 à Boucau de franchir le ruisseau du même nom par un tablier d'environ 11 mètres de portée. Celui-ci est constitué de 13 poutres en béton armé soutenant une largeur utile de chaussée de 7,20 m et reposant sur des culées béton.

L'inspection détaillée de l'ouvrage réalisée en mai 2015 avait révélé une altération importante de certaines poutres constitutives du tablier. Il était notamment relevé des pertes de sections significatives au sein d'armatures apparentes profondément corrodées portant ainsi atteinte à la capacité portante de l'ouvrage. Après un recalcul, cet ouvrage nécessite des réparations urgentes.

La partie boucalaise relevant de la responsabilité du Conseil départemental, les travaux seront réalisés en co-maîtrise d'ouvrage, le Département transférant alors sa co-maîtrise d'ouvrage à la Ville de Bayonne.

Le montant total de l'opération, estimé à 400 000 € HT et correspondant à la maîtrise d'œuvre pour 50 000 € HT et au coût des travaux pour 350 000 € HT, se répartit selon le plan de financement suivant :

- Département des Pyrénées-Atlantiques : 200 000 € HT pour les travaux sur la commune de Boucau ;
- Ville de Bayonne : 200 000 € HT pour les travaux sur la commune de Bayonne.

Le planning prévisionnel a été ainsi arrêté : études octobre 2016, début des travaux janvier 2017 et réception de l'ouvrage mai 2017.

La convention de mandat, qui doit être approuvée par le Département des Pyrénées-Atlantiques, confie donc les travaux précités à la commune de Bayonne pour qu'elle les réalise en son nom et pour son compte. Elle précise également les participations financières définies ci-dessus ainsi que leurs modalités de versement.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial